

**65**

**Association Force Ouvrière Consommateurs**

**des Hautes-Pyrénées**

**12 rue du Dr Jean Lansac – BP 1024 – 65010 TARBES Cedex**

afoc65@orange.fr **Tel : 05 62 93 28 02**

**NOVEMBRE 2022**

**« BLACK FRIDAY » : ATTENTION AUX ARNAQUES EN LIGNE !**

*Publié le 7 novembre 2022 - Direction de l'information légale et administrative*

D'origine américaine, l'opération d'offres promotionnelles dite Black Friday se développe largement en France. Cette année, il a lieu le vendredi 25 novembre 2022. Les annonceurs multiplient les propositions d'offres alléchantes en direction des consommateurs via SMS, courriels, réseaux sociaux ou bandeaux promotionnels sur leur site internet. Cet événement est également propice aux tentatives d'escroqueries. Prenez garde aux annonces frauduleuses qui circulent sur internet à cette occasion !

Outre les fausses promotions fréquemment relevées par les associations de défense des consommateurs, de nombreuses annonces frauduleuses destinées à vous escroquer ou à subtiliser vos données personnelles prolifèrent à l'occasion du Black Friday.

Faites attention aux faux sites qui imitent des marques existantes ! Vous ne recevrez jamais le produit commandé et en serez pour vos frais.

Pendant cette période, soyez également vigilant aux messages frauduleux (courriels, SMS, annonces sur les réseaux sociaux) destinés à voler vos données personnelles ou bancaires. Communiquer vos données personnelles à des escrocs peut vous coûter cher : abonnement caché, usurpation d'identité, utilisation de votre carte bancaire à votre insu...

Vous pouvez également être victime d'un faux support technique ou d'un logiciel malveillant installé à votre insu sur votre ordinateur.

**Comment éviter les arnaques ?**

Méfiez-vous des offres trop alléchantes, ce sont souvent des propositions trompeuses. Comparez le prix du produit que vous souhaitez acheter sur des sites connus. Contrôlez qu'il s'agit bien du site de la marque connue en inspectant attentivement l'URL (adresse qui apparaît dans la barre d'adresse en haut de votre navigateur), en allant directement sur le site marchand pour vérifier l'existence et le prix du produit annoncé. Prêtez également attention à l'orthographe et à l'adresse de la société.

S'il s'agit d'une lettre reçue par courriel, contrôlez attentivement l'adresse de l'expéditeur, repérez tous les indices de fraudes : faute dans le nom de la marque, fautes d'orthographe, libellés peu habituels, extension qui n'est pas en .fr ou en .com...

Lorsque vous recevez un courriel avec des promotions intéressantes, évitez de cliquer sur les liens. Allez directement sur le site de l'enseigne.

**Que faire si vous êtes victime d'une escroquerie en ligne ?**

Signalez les escroqueries auprès du site internet-signalement.gouv.fr, la plateforme de l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'Information et de la communication.

Pour s'informer sur les escroqueries ou pour signaler un site internet ou un courriel d'escroqueries, un vol de coordonnées bancaires ou une tentative d'hameçonnage : vous pouvez contacter Info Escroqueries au 0 805 805 817 (appel gratuit depuis la France) du lundi au vendredi de 09h00 à 18h30.

Rendez-vous sur cybermalveillance.gouv.fr, la plateforme nationale d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance. Elle procure des informations sur les menaces numériques et les moyens de s'en protéger.

**A savoir :**

Si vous n'êtes pas un spécialiste du calcul des pourcentages, c'est le moment d'utiliser le simulateur mis en ligne sur Service-Public.fr pour calculer un prix après application d'un taux de réduction. C'est facile, indiquez tout simplement sur le simulateur de calcul de prix après réduction, le prix d'origine et le pourcentage de réduction à appliquer. Vous obtiendrez alors le montant de la réduction obtenue et le prix après réduction.

**DES PROBLÈMES LORS DE VOS ACHATS ? PENSEZ À LES FAIRE CONNAÎTRE SUR SIGNALCONSO !** *Date de publication : 09/11/2022 - Commerce/services*

Vous avez constaté un prix non affiché dans un magasin, subi un retard de livraison, découvert des clauses abusives dans un contrat ou avez des difficultés à vous faire rembourser, etc.

La Direction Générale de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes (DGCCRF) a créé la plateforme "SignalConso" pour mettre en relation les consommateurs et les professionnels.

**SignalConso, comment ça marche ?**

En quelques clics, décrivez le problème rencontré avec un professionnel sur la plateforme"Signal.conso.gouv.fr".

Le signalement est enregistré dans la base de données de la DGCCRF et transmis au professionnel concerné pour lui demander d’y répondre et, le cas échéant de corriger le problème.

Vous pouvez ou non rester anonyme vis-à-vis du professionnel. Si vous décidez de transmettre vos coordonnées, le commerçant pourra vous répondre directement.

Les services de la DGCCRF sont en copie des échanges. Ils peuvent notamment repérer un professionnel qui ferait l’objet de beaucoup de signalements ou tarderait à répondre, mais aussi des problèmes émergents ou récurrents. Cet outil est utilisé pour mieux cibler les contrôles et préparer les enquêtes de la DGCCRF.

***En bref…. En bref… En bref…. En bref…. En bref…. En bref…. En bref…. En bref…***

**Un chèque énergie fioul de 100 à 200 € en novembre.** *Publié le 7 novembre 2022*

Afin de soutenir les ménages utilisant un chauffage au fioul, le chèque énergie fioul exceptionnel de 100 à 200 € est versé à partir du 7 novembre. Il vient compléter l'arsenal des mesures gouvernementales d'aide à la consommation d'énergie pour l'hiver 2023. Service-Public.fr revient sur les modalités de versement de cette aide.

**QUE FAIRE EN CAS DE LITIGE :**

Rapprochez-vous de votre association de consommateur AFOC 65,

par tél. 05 62 93 28 02 ou par mail, afoc65@orange.fr

**L’AFOC accompagne ses adhérents.**

*Informatique et libertés : Conformément au chapitre 3 du Règlement Général de Protection de Données 2016/679, vous disposez sur vos données à caractère personnel détenues par l’AFOC d’un droit d’accès, de rectification, d’effacement, de limitation, de portabilité, d’opposition en cas de motif légitime. Vous pouvez exercer vos droits en adressant votre demande par courrier à l’AFOC 31 – 93, boulevard de Suisse – 31200 TOULOUSE. Vous pouvez également solliciter la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés*